



Neuchâtel, 6 décembre 2018

Retour sur la session des 4 et 5 décembre 2018 du Grand Conseil neuchâtelois

[ordre du jour de la session des 4 et 5 décembre](#)

L'intégralité des débats est à retrouver en images [ici](#)

Assermentation

Élue procureure au Ministère public lors de la session de novembre, notre camarade Manon Simeoni a prêté serment à l'occasion de la session de décembre. Nous lui adressons nos félicitations.

Informatique ([18 038](#))

Union de raison

Le député Baptiste Hunkeler a exposé la position du groupe socialiste.

« [...] Le groupe socialiste a étudié avec intérêt ce rapport 18 038. Il remercie le Conseil d'État pour celui-ci, qui permet un état des lieux détaillé du travail du SIEN, respectivement du CEG. Il est utile dans un domaine aussi technique d'avoir un tel tour d'horizon, bien que la compréhension ne soit pas toujours aisée.

Ce rapport va pleinement dans le sens d'une solution « facile » de rationalisation de l'État, avec un maintien des prestations, une amélioration de celles-ci grâce notamment aux expériences variées des deux anciennes entités, tout en maintenant les coûts globaux.

Le groupe socialiste salue aussi la forme choisie par le Conseil d'État, soit le maintien de l'entité sous forme de service plutôt que la création d'une entité autonome. On ne le dira jamais assez, l'informatique est une infrastructure critique pour l'État et les citoyens et doit donc faire l'objet d'un contrôle particulier. Le maintien dans l'administration centrale de l'entité informatique répond à cette préoccupation.

Il s'agira aussi pour la Commission de gestion, respectivement sa sous-commission, de suivre de près cette fusion, pour qu'elle se déroule au mieux, aussi bien en termes de gouvernance qu'en termes de sécurité et de développement.



En conclusion, le groupe socialiste a confiance dans la nouvelle direction du SIEN et dans le Conseil d'État pour que la transition se passe de manière optimale, dans l'intérêt d'une administration moderne et efficace.

Le groupe socialiste acceptera donc à l'unanimité les décrets et le classement proposé. [...] » •

Le décret portant octroi d'un crédit-cadre de 7 515 000 francs a été adopté par 106 oui et 5 abstentions (majorité des $\frac{3}{5}$ requise). Le décret portant octroi d'un crédit complémentaire de 1 850 000 francs a été adopté par 107 oui et 5 abstentions. Enfin, la motion [16 111](#) a été classée par 113 oui.

Crédits supplémentaires ([18 040](#))

Postulat en carafe depuis deux ans

La députée Martine Docourt Ducommun a livré le fruit des réflexions du groupe socialiste.

« [...] Le rapport qui nous est soumis aujourd'hui a amené quelques discussions au sein du groupe socialiste.

Nous comprenons bien les difficultés de prévoir au franc près l'accueil des adultes en situation de handicap, ceci d'autant plus lorsque le Conseil d'État décide d'ouvrir une nouvelle entité, mais nous devons faire le constat qu'une fois de plus, nous sommes confrontés à un crédit supplémentaire dans le même service.

À ce sujet, nous aimerions rappeler qu'un postulat demandant une planification cantonale a été accepté il y a plus de deux ans, pour lequel nous attendons encore et toujours un rapport du Conseil d'État.

Cette non-réponse — la demande de crédit n'est vraiment pas la suite attendue au postulat — peut nous laisser penser qu'il est plus aisé de soumettre des crédits supplémentaires au Grand Conseil que de préparer une véritable étude débouchant sur une planification globale.

Le groupe socialiste est attaché à ce que les personnes ayant subi un traumatisme puissent être prises en charge dans le canton. Ceci pour le bien de la personne cérébro-lésée et de son entourage.

Avoir un ou une proche dans une telle situation n'est jamais facile ; faire en sorte que l'on puisse confier cette personne à une institution du canton, cela n'est que rendre l'épreuve un peu moins difficile.

Dans ce sens, le choix de Couvet est à notre sens totalement pertinent, sa localisation près de la polyclinique de l'Hôpital neuchâtelois est totalement cohérente.



Cela étant, le groupe socialiste n'a guère d'autre choix que d'accepter le crédit supplémentaire aujourd'hui, une partie s'abstiendra peut-être comme signe de mauvaise humeur. [...] » •

Le décret a été adopté par 80 oui et 33 abstentions.

Budget de l'État pour l'exercice 2019 et plan financier et des tâches 2020-2022 ([18 037](#))

Faute de réjouir, le compromis offre un budget à l'État

Le député Baptiste Hurni, président du groupe socialiste au Grand Conseil, a présenté la position du groupe.

« [...] L'automne se termine, la grisaille et le brouillard nous écrasent de leurs ennuis sur le littoral, les premières neiges viennent troubler les montagnes, les feuilles sont tombées. Oui, c'est le crépuscule de l'automne et l'hiver pointe son nez, c'est la saison des marrons chauds, des illuminations de Noël, des biscômes et des budgets ! Au fond, dans cette saison terne et drapée de toutes les nuances du gris, il était de mortifière tradition qu'une couleur vive subsiste : le rouge du résultat budgétaire de notre canton.

Alors oui, cette année, nous innovons un peu. Si le budget est toujours dans les chiffres rouges, ceux-ci se sont tout de même beaucoup adoucis : 50 millions de déficit prévus au budget 2017, 37 millions en 2018 après un accouchement du bébé budgétaire au forceps et, donc, 17,9 millions pour le budget 2019 présenté par le Conseil d'État, à peine moins dans sa version issue de la Commission des finances.

Ce budget n'est pas parfait et ne satisfait pas pleinement le groupe socialiste. Nous y reviendrons largement ultérieurement. Mais nous aimerions en préambule être utilement agréables au Conseil d'État et le remercier pour le travail effectué, de même que nous voulons aussi dire merci à tous les services de l'État. C'est grâce au travail acharné de notre exécutif, additionné à celui tout aussi impressionnant des serveurs de l'État, de même que parce que la situation économique va, il est vrai, mieux que nous pouvons débattre aujourd'hui de manière apaisée des dépenses et des recettes de l'État en 2019. Le Conseil d'État a promis un budget à l'équilibre en 2020 et il est en passe d'y parvenir. Il tient ses promesses en la matière, ce dont nous le félicitons, mais nous le mettons aussi en garde : l'équilibre budgétaire et des finances saines sont un moyen de mener une politique, pas une fin en soi. Cet objectif doit être réalisé pour la population de ce canton et non contre elle.

Vous m'aurez compris, après les quelques louanges, c'est désormais à nouveau le père Fouettard socialiste qui s'exprimera — c'est de saison ! Oui, la version initiale du budget était



inacceptable à plusieurs égards. D'abord, la réduction des subsides LAMal. Si nous saluons la modification du système qui permet enfin d'en finir avec les effets de seuil dans ce domaine — et ça, c'est une revendication de notre parti portée depuis plus de quinze ans ! —, nous déplorons la réduction massive de l'enveloppe consacrée aux subsides. Huit millions de moins, dont 5 pour l'État, des milliers de familles et de personnes aux revenus modestes qui étaient tout simplement sorties du système, des primes LAMal qui ne cessent d'exploser et une révision de la fiscalité qui n'entrera en vigueur qu'en 2020 au mieux. Cela n'était simplement pas admissible pour notre groupe. Les travaux de la Cofi ont permis de trouver une solution intéressante au problème, puisque le mécanisme prévu permet de réallouer des moyens avant tout aux familles avec enfants, catégorie que la réforme fiscale précitée ne touchera que peu. Alors oui, nous ne réallouons que 1,5 million de manière pérenne, mais c'est quand même des centaines voire des milliers de personnes qui trouveront leur situation améliorée et, surtout, c'est une solution consensuelle qui permettra de corriger un peu la violence des coupes.

Le deuxième aspect qui était profondément inacceptable pour le groupe socialiste consistait à réduire — pour la troisième fois en quelques années ! — l'« argent de poche » des personnes dépendant des prestations complémentaires dans les EMS. Dans mon texte, « argent de poche » est entre guillemets, car décrit ainsi, on pourrait penser qu'il s'agit de montants versés de manière discrétionnaire, pour des dépenses somptuaires. Tel n'est pas le cas, c'est l'argent qui sert à payer le coiffeur, les transports si ces personnes désirent sortir de l'EMS, ou encore les activités quotidiennes. Franchement, chères et chers collègues, si nous comprenons qu'il s'agit de la seule marge de manœuvre du Conseil d'État dans le domaine des prestations complémentaires, cette diminution, qui aurait fait du canton de Neuchâtel le plus pingre de Suisse dans ce domaine, laissait le goût amer de l'indécence dans nos bouches. On parle des personnes qui ont construit ce canton, on parle des personnes sans qui notre terre n'aurait pas connu le développement qui rend la qualité de vie aussi agréable ici, on parle de nos parents et grands-parents. Oui, diminuer ces montants pour la troisième fois relève d'une certaine indécence politique et surtout d'une ingratitude malsaine à l'égard de nos aînés. Une nouvelle fois, la Cofi a pu trouver un consensus, en divisant l'effort par plus que deux et en le faisant aussi supporter aux personnes en institution relevant de l'AI, qui étaient non pas bien loties, mais moins mal que celles en EMS. C'est un consensus et c'est le prix à payer pour avoir un budget, nous avalerons donc majoritairement cette couleuvre. Mais nous le disons ici de manière particulièrement claire et définitive : toute nouvelle tentative de réduire ces montants sera combattue par notre groupe et pour nous assurer que ce combat puisse être aussi mené dans la rue, nous demandons au Conseil d'État de proposer une loi qui fixe dans une base légale formelle lesdits montants. Et si notre exécutif désire garder sa marge de manœuvre, alors c'est le groupe socialiste qui déposera cette proposition de loi.



Les deux mesures les plus inacceptables ayant été adoucies par la Cofi, notre groupe pouvait entrer en matière sur le budget en complétant l'amendement par une motion s'agissant des subsides LAMal, pour que notre intention politique soit très claire. Dans ce domaine aussi, nous exigeons que les principes déterminant les montants des subsides soient dans la loi. Enfin, des amendements de moindre envergure dans la prévention du suicide chez les jeunes et dans le domaine des subventions culturelles parachèvent les améliorations budgétaires. Évidemment, nos collègues de droite ont demandé des compensations, dans les BSM, dans la mise en place d'un écart statistique plus important et en prenant un risque politique s'agissant de la fréquentation de la Maison de vie à Couvet. Sur ces trois points, nous ne sommes évidemment pas enthousiastes, mais il nous semble que dans la balance, ils sont moins défavorables que l'absence de budget et la mise en place d'une crise politique grave alors que nous sommes à la veille de traiter des dossiers fondamentaux pour l'avenir de notre collectivité : impôts, aménagement du territoire, hôpitaux et péréquation, pour n'en citer que les plus délicats.

En effet, la diminution des BSM (biens, services et marchandises) est la solution de facilité, car dit ainsi, on ne voit pas exactement ce que l'on coupe. Il s'agit tout de même de la capacité de l'État à fonctionner, à faire des études et à bien préparer les dossiers. N'ayons pas le coup de stylo rouge trop prononcé, au risque de mettre en danger les réformes que nous appelons de nos vœux. L'écart statistique ensuite. Serpent de mer de la politique budgétaire, cet écart consiste à chiffrer les postes de travail prévus au budget, mais qui ne seront pas pourvus immédiatement ou ceux qui, au vu d'une démission ou d'un départ à la retraite, ne seront pas occupés les douze mois de l'année. Bref, évaluer l'écart statistique de manière précise, c'est une bouteille à encre, comme l'évaluation des recettes des personnes morales, et il est aujourd'hui difficile de savoir ce qu'il en sera. L'augmentation de l'écart, donc la diminution des charges, paraît néanmoins réaliste au regard de ce que nous avons vécu ces dernières années et nous rend optimistes sur la capacité du Conseil d'État à atteindre l'objectif.

Enfin, s'agissant de la Maison de vie, la droite de l'hémicycle estime qu'elle sera capable d'attirer une personne hors canton de plus. C'est possible, mais c'est un pari un peu osé. En effet, on voit mal comment le Conseil d'État ou les Perce-neige pourraient créer la demande dans ce domaine très sensible. Néanmoins, là encore, au vu de la planification, il ne nous paraît pas irréaliste de considérer qu'un extracantonal de plus pourra bénéficier des services de cette institution.

Finalement, la motion du PLR pour l'amortissement du découvert, puisqu'elle fait partie intégrante de l'accord budgétaire. Elle ne soulève aucun enthousiasme au sein du parti socialiste, notamment parce que c'est une machine technique à créer environ 5 millions de déficit supplémentaire. Dit autrement, si le budget est bénéficiaire, alors oui, c'est bien d'amortir le découvert — mais nous l'aurions de toute façon fait au bilan —, mais si les comptes sont déjà dans le rouge, est-ce bien utile de vouloir amortir le découvert ? Cela dit, il ne faut pas oublier que le découvert constitue de la fortune négative et une partie du groupe socialiste est



sensible au fait que sur le long terme, un État que nous voulons fort et partant avec des moyens ne peut pas se permettre d'avoir du découvert. Commencer à le résorber à hauteur de 1 % par année n'est donc pas aberrant pour cette partie du groupe. Ainsi, consensus oblige, la majorité du groupe acceptera la motion en précisant tout de même que ladite motion n'a pas force de loi et qu'elle devra être discutée dans la commission des finances. Comprenez-moi bien, nous ne vous ferons pas l'affront d'accepter une motion puis de refuser la loi, ce serait machiavélique, mais nous disons et répétons que le groupe PLR devra aussi accepter de discuter sa proposition, le mécanisme et la date d'entrée en vigueur. Néanmoins, la majorité du groupe socialiste est acquise au principe d'amortissement du découvert.

En guise de conclusion et vous l'aurez compris, la majorité du groupe socialiste acceptera le budget et les décrets y relatifs sans enthousiasme, avec réticence, mais avec la conviction tout de même que le projet qui nous est soumis est meilleur que ceux de ces dernières années et que le vote d'aujourd'hui devrait permettre de sereinement envisager les débats en 2019. [...] » •

Entrée en matière acceptée par 113 oui et 1 non. Les projets de loi 1 et 2 ont été adoptés par respectivement 100 oui, 5 abstentions et 106 oui, 3 abstentions. L'amendement de la commission (compromis budgétaire) a été adopté par 99 oui, 7 non (tous UDC) et 9 abstentions.

Le budget amendé a été accepté par 79 oui, 16 non et 20 abstentions.

Le classement de la motion populaire [18.162](#) a été accepté par 71 oui, 37 non et 7 abstentions. La motion [18 213](#) a été adoptée par 77 oui contre 7 non et 30 abstentions.

Agir pour que les primes d'assurance-maladie n'incitent personne à renoncer aux soins : NOTRE responsabilité

La députée Florence Nater a livré la position du groupe socialiste sur la motion [18 214](#).

« [...] Les décisions que nous prenons dans cet hémicycle ont des répercussions sur le quotidien de nos concitoyennes et concitoyens. Des répercussions tantôt importantes, parfois un peu moins, mais des répercussions néanmoins sur la vie de milliers d'hommes et de femmes. Il en va de même du budget. Alors que le débat budgétaire est perçu comme un moment d'importance politique majeure, il se traduit très souvent, permettez-moi cette expression un peu triviale, en « une affaire de gros sous ». Et le budget 2019 n'y a pas fait exception. Pour s'en convaincre, il suffit de reprendre une fois encore les volumes 1 et 2 du budget de l'État, présentation MCH2. Pendant plusieurs semaines en commission financière et aujourd'hui en plénum, il a été question de « respect du frein à l'endettement », d'« écart statistique » ou



encore d'« amortissement du découvert ». Si la responsabilité de notre parlement est bien de doter le ménage cantonal d'un budget, mais aussi d'assurer la santé financière de notre canton, notre responsabilité de député-e-s est aussi de prendre la mesure des conséquences de nos décisions, exécutives ou législatives, sur la situation des citoyens et ménages neuchâtelois.

Si le groupe socialiste se réjouit aujourd'hui de l'adoption par notre hémicycle d'un budget 2019 pour l'État de Neuchâtel, notre groupe est inquiet. Inquiet quant à la situation de nombreux citoyens et citoyennes de ce canton, qui vivent, rappelons-le, avec des revenus modestes et cela malgré un travail à plein temps. Des citoyennes et citoyens qui, pour certains, assument une charge de famille. Des citoyennes et citoyens qui voient leur situation économique se péjorer coup sur coup par une augmentation de leur prime d'assurance-maladie et pour plusieurs milliers d'entre eux par la diminution, voire la suppression de leur subside. Ce scénario n'a rien d'une fiction, ce scénario, c'est la réalité de nombreux habitants de notre canton. Pour eux, il n'est pas question d'« écart statistique ». Pour eux, il est question d'une perte sèche dans leur budget mensuel, d'une baisse de leur pouvoir d'achat. Pour ces milliers de personnes, il est aussi question de santé. Du risque de voir leur santé faire les frais des économies qu'elles seront amenées à faire pour boucler les fins de mois.

En effet, comme le mentionne le Centre social protestant dans le cadre de sa campagne 2018, « *le renoncement aux soins pour des raisons de coûts touche désormais entre 10 et 20 % de la population suisse* »¹. Ce triste score nous place en deuxième position derrière les États-Unis en matière de renoncement aux soins, et cela alors même que la Suisse dispose d'un système de santé parmi les plus performants du monde.

Le canton ne saurait à lui seul résoudre l'épineux dossier des coûts de la santé et des primes d'assurance-maladie. Toutefois, nous ne pouvons rester aujourd'hui « bras croisés » devant cette situation préoccupante. L'impact d'une hausse des primes et d'une baisse, ou suppression, de subside sera immédiat pour de nombreux Neuchâtelois et Neuchâteloises. Les dommages et conséquences qui en découlent sont le fait de décisions prises ici, mais aussi, et il ne faut jamais l'oublier au moment d'attribuer les responsabilités, à Berne, là où les assureurs bénéficient d'une écoute si particulière. Des dommages qui risquent malheureusement de se mesurer à long terme.

Aujourd'hui, notre loi cantonale d'application de la loi sur l'assurance-maladie fixe des principes très généraux quant à la responsabilité de l'État de verser des subsides aux personnes de condition économique modeste.

¹ <https://www.reiso.org/actualites/fil-de-l-actu/2841-renoncements-aux-soins-faute-de-moyens>.



Année après année, plan d'assainissement après plan d'assainissement, force est de constater que les subsides à l'assurance-maladie sont devenus une « variable d'ajustement du budget », et cela au détriment de personnes de condition économique modeste.

Aujourd'hui, dans le cadre de la réforme de la redéfinition des prestations sociales, le Conseil d'État a exprimé une vision politique et a posé des objectifs à l'égard des assurés de condition économique très modeste, démarche que nous saluons. Nous saluons également les efforts consentis dans le cadre du compromis budgétaire. Ce sont de bons premiers pas, qui doivent désormais être complétés par un cadre plus précis dans la loi. Il ne s'agit pas de viser une politique arrosoir juste dans le but d'améliorer le pouvoir d'achat des citoyens. Non, mais tant et aussi longtemps que le système fédéral est ce qu'il est, nous devons agir pour que les primes d'assurance-maladie n'étranglent pas les personnes au point que celles-ci finissent, par exemple, par renoncer aux soins avec des conséquences à long terme potentiellement bien plus graves.

Ceci est de notre responsabilité. C'est pourquoi le groupe socialiste acceptera à l'unanimité la motion de la commission financière et vous invite à faire de même. [...] »

La motion 18 214 a été acceptée par 79 oui contre 23 non et 13 abstentions.

Haute école neuchâteloise ([18 190](#))

Confiance dans le processus démocratique

Il est revenu à la députée Corine Bolay Mercier de présenter les arguments du groupe socialiste.

« [...] Moratoire ou pas de moratoire sur la fermeture de la Haute École de musique (HEM) dans l'attente de la votation populaire sur l'initiative *Pour le maintien d'une formation musicale professionnelle accréditée permettant la délivrance de titres Bachelor et Master of Arts* ? C'est la question à laquelle nous, député-e-s, devons répondre aujourd'hui.

Il ne s'agit pas d'ouvrir le débat sur la pertinence de disposer de l'antenne d'une Haute École de musique dans notre canton, mais bien de déterminer si nous voulons laisser s'exprimer la voix des citoyennes et des citoyens neuchâtelois concernant la HEM.

Notre groupe, partagé, soutiendra dans sa majorité le moratoire. Une minorité s'abstiendra et quelques député-e-s suivront la position du Conseil d'État, à savoir mettre fin au partenariat avec Genève aujourd'hui.

Pour la grande majorité du groupe, deux arguments justifient le soutien à la proposition de la commission législative et donc le soutien au moratoire.



Tout d'abord, nous sommes convaincus que fermer la HEM porte irrémédiablement atteinte à l'image de l'institution formatrice. Nous réfutons donc l'argumentation du Conseil d'État qui présente comme préférable de fermer l'école puis d'ouvrir une autre structure, si l'initiative devait être acceptée. Nous craignons un affaiblissement à long terme de l'institution, car fermer puis ouvrir une école, quelle qu'elle soit, jette à notre sens un discrédit sur ladite école.

Second argument : il y a trop d'inconnues pour suivre la position du Conseil d'État. Admettons que la population refuse la fermeture. Le Conseil d'État affirme qu'il respectera la décision populaire et qu'il entreprendra les démarches nécessaires au maintien d'une structure de musique professionnelle. Combien de temps prendront ces démarches ? Que feront les élèves durant ces années de « vide » ? Qu'advient-il si, prenons la pire des situations, une nouvelle convention devait avoir le même coût que l'actuelle ?

La majorité du groupe socialiste préfère éviter un scénario qui comporte trop d'inconnues à ce stade et soutiendra, comme je l'ai déjà dit, le moratoire.

Le député PLR Didier Boillat a évoqué lors du débat budgétaire la notion de confiance essentielle pour aller de l'avant dans les projets futurs du canton.

Le Conseil d'État a confirmé que la confiance devait être rétablie avec la population. Je me permets donc également de reprendre cette notion de confiance, en disant : faisons confiance au processus démocratique.

Donnons la parole à la population neuchâteloise, puis tirons-en les conclusions.

Évitons une neuchâteloiserie... et construisons ce dossier avec cohérence ! [...] » •

Le projet de loi a été accepté par 54 oui, 46 non et 15 abstentions.

Caisse de pensions pour la fonction publique neuchâteloise — cautionnements ([18 028](#))

Prévoyance, suite et bientôt fin ?

Le députée et président de groupe Baptiste Hurni a exposé les arguments du groupe socialiste.

« [...] Le rapport qui nous est soumis est très technique et peu politique. Il est la conséquence logique de nos précédents votes et notamment du passage à la primauté des cotisations.

En bref, certaines institutions affiliées à prévoyance.ne, n'ayant pas de fortune suffisante, doivent aller chercher les montants à verser à prévoyance.ne sur le marché des emprunts. Or ces institutions ne présentent pas toutes un bilan qui permette d'accéder à ces emprunts à des conditions acceptables, ou même d'y accéder tout court.



Le présent rapport pallie ce défaut important. Il permet de cautionner les institutions affiliées et qui exercent des tâches d'intérêt public. En soi, la proposition du Conseil d'État nous paraît profondément logique et, de la même manière, nous saluons le fait que les cautionnements ne soient pas rémunérés. En effet, quel sens y aurait-il eu de faire payer des institutions dont l'essentiel — si ce n'est la totalité ! — du budget dépend de l'État ? Nous aurions repris d'une main ce que nous donnons de l'autre. De la même manière, nous remercions le Conseil d'État d'avoir prévu que ces cautionnements ne puissent servir qu'à emprunter pour recapitaliser la caisse de pensions. À l'exclusion de toute autre action, puisqu'il serait dans ce cas injuste que des fonds de roulement soient garantis par des cautionnements destinés à la recapitalisation de la caisse de pensions.

Le groupe socialiste a quand même quelques interrogations. Il s'inquiète notamment pour les institutions qui, malgré ce cautionnement, ne pourraient pas emprunter ou qui, suite à ces emprunts, se retrouveraient dans une situation de surendettement. Ces cas de figure sont-ils nombreux ? Le Conseil d'État peut-il nous garantir que les mesures que nous prenons — soit prévoir un cautionnement — sont suffisantes et que nous ne sommes pas en train de créer la crise de demain ?

Par ailleurs, qui dit cautionnement dit emprunt et qui dit emprunt dit charge d'intérêt. Le Conseil d'État peut-il nous garantir que, dans l'établissement des budgets de ces institutions, il a augmenté en conséquence les subventions ? En effet, pour la majorité des entités concernées et qui dépendent presque exclusivement du budget public, il reste inutile de leur retirer une épine du pied en prévoyant un cautionnement, mais de les poignarder en adaptant insuffisamment la subvention dont elles bénéficient. Là encore, nous demandons au Conseil d'État de nous préciser sa pratique.

Enfin, le Conseil d'État peut-il nous renseigner sur le sort des institutions qui n'exécutent pas des tâches d'utilité publique et n'auront donc pas de cautionnement, mais qui doivent payer les montants ? Ces institutions parviendront-elles à payer le montant dû ? En effet, même si cela ne concerne pas en premier chef l'État, on rappelle quand même que si des institutions ne parviennent pas à payer, fussent-elles non détentrices de missions publiques, leurs difficultés pourraient bien devenir celles de la caisse et, partant, celle de l'État.

Finalement, le groupe socialiste est conscient que ce rapport fait partie d'un triptyque de prévoyance : d'abord le passage à la primauté des cotisations et la baisse de l'espérance de rendement, ensuite le cautionnement des institutions et finalement les garanties que nous traiterons ultérieurement dans la législature. Nous espérons que ce triptyque constitue si ce n'est le point final des discussions sur la prévoyance, à tout le moins la fin d'une étape douloureuse pour la collectivité publique, les institutions affiliées et, bien sûr, pour les assurés eux-mêmes.



Sous ces quelques réserves, le groupe socialiste acceptera le rapport en précisant que la gestion difficile de la problématique de la prévoyance n'a pas été réalisée sans souffrance, mais qu'à tout le moins cela a pu être fait dans le dialogue et en évitant toute crise majeure, ce qui ne va pas de soi. On doit donc remercier les organes de la Caisse, le Conseil d'État et les services pour ce climat favorable. [...] » •

Le projet de décret a été adopté par 114 oui sans opposition [majorité des 3/5 requise].

Recommandation du groupe PVS

Les communes ne doivent pas être obligées de maintenir éclairés toute la nuit les passages pour piétons [\[18 191\]](#)

Liberté aux communes d'éclairer ou non les passages

La députée Anne Bourquard a exposé les arguments du groupe socialiste.

« [...] Disons-le d'emblée, la Loi sur la circulation routière stipule à son article 32 que « La vitesse doit toujours être adaptée aux circonstances, notamment [...] aux conditions de la route, de la circulation et de la visibilité. »

Jusqu'ici, l'Office fédéral des routes [Ofrou] n'a, d'ailleurs et à notre connaissance, pas édicté de règles concernant l'éclairage des villages la nuit ni des passages piétons, laissant aux communes le soin de s'adapter aux circonstances particulières qui sont les leurs.

Relevons maintenant les enjeux qui sous-tendent la recommandation qui nous est soumise. Ils sont de plusieurs ordres :

- Écologique d'abord : c'est cet enjeu qui amène les communes à se poser la question de l'éclairage de nuit. En effet, on savait déjà que l'éclairage public consommait une énergie non négligeable, mais on sait aussi aujourd'hui que la pollution lumineuse perturbe à la fois la faune et la flore ;
- Sur le plan humain : il arrive également que des femmes et des hommes voient leur sommeil perturbé par une trop forte luminosité la nuit ;
- Sur le plan technique : il est potentiellement complexe, mais pas impossible de désolidariser les passages piétons du reste du réseau lumineux des localités. Un ingénieur a d'ailleurs développé des capteurs de mouvements humains, qui peuvent être installés sur les mâts surplombant les passages piétons ;



- Sur le plan humain à nouveau : la nuit, la circulation est habituellement moins dense qu'en journée et il n'est pas rare que les piétons traversent où bon leur semble, pas forcément sur un passage aménagé à cet effet.

La commune de Val-de-Ruz et, proche de notre région, la commune de Saint-Imier mènent des expérimentations autour de l'extinction nocturne de l'éclairage public, entre minuit et 5 h pour l'une, entre minuit et 6 h pour l'autre, parfois avec des décalages le week-end.

Environ 10 000 communes françaises ont décidé de pratiquer l'extinction totale des villages la nuit.

Toutes ces communes ont intégré les dimensions écologiques, humaines et techniques.

Certaines se posent encore la question de la sécurité ou plutôt du sentiment de sécurité. Le créneau nocturne pourrait-il profiter à l'un ou l'autre malfrat ? La sécurité du piéton qui traverse la route est-elle garantie ?

Les arguments de sécurité sont bien entendu ceux qui interpellent le plus et ceux sur lesquels s'appuieront les partisans d'une opposition à la recommandation.

Eh bien, on peut également opposer à ces arguments un élément non contesté, le fait que le passage d'une zone d'ombre à une zone de lumière oblige l'automobiliste à une adaptation visuelle. Une adaptation qui peut prendre quelques dixièmes de seconde et qui, lorsque le conducteur arrive dans une zone éclairée spécifiquement, peut également poser un problème.

Et que dire du sentiment de sécurité excessif qui peut amener un piéton, se sentant en confiance dans une zone éclairée, à se lancer un peu prestement sur la route, se mettant ainsi en danger ?

Et c'est là que nous pouvons revenir à l'article 32 de la LCR et à la sagesse qui a accompagné sa rédaction... adapter sa vitesse aux circonstances et à la visibilité.

Le groupe socialiste se prononcera en faveur de la recommandation.... À savoir ne rien imposer en termes d'éclairage de nuit. [...] » •

La recommandation a été acceptée par 61 oui contre 44 non et 7 abstentions.

Denrées alimentaires et objets usuels ([18 169](#))

Des améliorations saluées

Il est revenu à la députée Anne Bourquard de présenter la position du groupe socialiste.



« [...] Le groupe socialiste a pris connaissance du rapport du Conseil d'État et du rapport de la commission. Il a estimé que le projet de loi était clair, concis et qu'il permettait de bien définir l'organisation cantonale afférente au contrôle de denrées alimentaires. Il est satisfait de l'option fédérale prise pour alléger certaines procédures, notamment pour les microentreprises de moins de 10 équivalents plein temps.

Il a estimé intéressant de pouvoir exercer des mandats de contrôle dans un cadre intercantonal, mais également de pouvoir déléguer des contrôles à d'autres cantons ou organismes.

Le groupe socialiste est sensible aux aspects de formation du personnel et ne peut que souligner la volonté du Conseil d'État de l'affirmer dans son droit cantonal.

Nous espérons vivement que la tâche complémentaire incombant au service concernant les contrôles des eaux de baignade pourra être exercée sans créer un surcroît de travail ou engendrer des heures supplémentaires qui seraient difficilement résorbables sur le long terme et encourage le département à bien veiller à cet aspect des choses.

Nous nous réjouissons également de l'introduction prochaine de l'indication des allergènes dans les plats servis dans la restauration.

Notre groupe acceptera les amendements de forme proposés par la commission législative et le projet de loi à l'unanimité. [...] » •

La loi a été adoptée par 100 oui sans opposition.

Politique cantonale du logement ([18 023](#))

Une dimension sociale complémentaire

Le député Jonathan Gretillat a exposé les arguments du groupe socialiste.

« [...] La politique cantonale du logement s'invite une fois encore au sein de notre hémicycle et c'est une très bonne chose. Le groupe socialiste a déjà eu l'occasion d'exprimer tout le bien qu'il pensait du rapport 18.023 que nous avons adopté lors de la dernière session. Nous avons également émis quelques craintes relatives à la dimension sociale de notre politique cantonale du logement. En effet, avec le système actuel d'aide à la pierre proposé par l'État, nous prenons le risque d'exclure durablement la population neuchâteloise de condition modeste du marché du logement d'utilité publique et à loyer abordable. Pour les ménages à faibles revenus, le loyer constitue la charge la plus importante du budget et il leur est presque toujours impossible



d'avancer les sommes nécessaires à l'acquisition de parts sociales de maîtres d'ouvrage d'utilité publique, et donc de bénéficier des logements à loyer abordable promus par la LAL2. Or ce sont justement les personnes qui en auraient le plus besoin ! Il y a donc dans le système actuel une non-concordance gênante entre le but poursuivi par notre politique du logement et sa mise en œuvre concrète. Il convient donc d'élaborer des solutions qui permettraient d'y remédier !

C'est cette réflexion qui a conduit la commission Politique cantonale du logement du Grand Conseil à proposer le postulat dont nous discutons présentement. En concrétisant l'idée proposée par la Commission, nous ajouterions une dimension sociale bienvenue à la politique cantonale du logement actuellement menée par le Conseil d'État, en facilitant l'accès aux logements à loyer abordable pour les catégories de population qui en ont spécialement besoin. L'octroi de prêts à taux réduit ou de cautionnements, selon une enveloppe clairement délimitée, en collaboration entre l'État et les acteurs bancaires et financiers concernés, à toute personne intéressée par l'acquisition concrète d'une part sociale de maître d'ouvrage d'utilité publique, devrait permettre également aux Neuchâtelois les plus modestes d'accéder à des logements d'utilité publique !

Le groupe socialiste remercie encore le Conseil d'État pour son accueil favorable à cette demande d'étude et acceptera le postulat à l'unanimité. [...] » •

Le postulat a été accepté par 63 oui contre 42 non.

Droit pénal des mineur-e-s ([18 025](#))

La réinsertion est un élément clé du dispositif

La députée Corine Bolay Mercier a présenté la position du groupe socialiste.

« [...] Le rapport 18 025 concernant le droit pénal des mineurs traite d'un sujet complexe et sensible, à savoir la manière d'organiser les mesures et sanctions, en cas de délinquance juvénile, avec comme objectif la réinsertion des jeunes.

Comme la poursuite et le jugement des infractions commises par des mineurs relèvent des cantons, le Conseil d'État soumet un projet de loi d'introduction de la loi fédérale régissant la condition pénale des mineurs, ainsi que deux modifications dans la loi d'organisation judiciaire neuchâteloise et la loi d'introduction sur la procédure pénale des mineurs.

L'objectif – qui consiste à clarifier les compétences et le rôle joué par le juge des mineurs et les services de protection de l'enfance, le service pénitentiaire neuchâtelois dans l'application des peines – est un objectif partagé par le groupe socialiste. Pour notre groupe, la réinsertion est un



élément clé du dispositif et nous espérons que cette nouvelle organisation, avec un appui prépondérant de l'OPE (office de protection de l'enfant) et du SPAJ (service de la protection de l'adulte et de la jeunesse), donne un poids essentiel à l'accompagnement et à la réinsertion.

Deux ou trois commentaires ou questions, qui ne remettent pas en cause l'acceptation par le groupe socialiste de ce projet de loi.

Nous regrettons que ce rapport ne présente pas un tableau plus large de la délinquance juvénile dans le canton : nombre de délits, lieux pour détention lorsqu'il y a détention, nombre de cas qui indiquent les limites actuelles du système...

Quant à la possibilité d'introduire un bracelet électronique, le groupe socialiste estime que les mesures préventives et éducatives sont de loin préférables au système du bracelet électronique.

L'implication accrue de l'OPE questionne bon nombre de députés socialistes, car ce service est déjà surchargé ! Sera-t-il en mesure, sans augmentation de dotation, de faire correctement son travail ? Bien que le Conseil d'État affirme que l'implication de l'OPE est déjà effective aujourd'hui, la réalité du terrain ou du moins les témoignages de certains assistants sociaux témoignent d'une surcharge constante et continue du travail... « Faire mieux — et plus — avec les mêmes dotations » est une réalité neuchâteloise pour de trop nombreux collaborateurs de l'État et le groupe socialiste s'en inquiète sérieusement, tant pour la qualité des prestations offertes que pour la santé des employés de l'État.

Au final, le groupe socialiste acceptera le rapport, le projet de loi ainsi que les deux autres modifications de lois. [...] » •

La loi est acceptée par 114 oui sans opposition.

Les Nouvelles du Grand Conseil, le 6 décembre 2018.

Les Nouvelles du Grand Conseil n'ont pas pour vocation d'être le compte rendu exhaustif des débats qui animent notre parlement, ni un prolongement des discussions qui y prennent place. En reprenant un certain nombre d'éléments traités lors des sessions du Grand Conseil, mais aussi en partageant avec les camarades les communications du groupe auprès des médias, elles se conçoivent comme une porte ouverte sur le travail des députés socialistes.